

Présidence

**ARRETE N° 2020- 10- 124 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA  
FORMATION Master 1 MEEF 2nd degré**

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 ; L. 613-1 et s. ; D.613-1 et s. ; D.611-1 et s. ; D.612-1 et s. ; D.612-33 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 26 novembre 2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2020-2021, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

|                |  |
|----------------|--|
| <b>Domaine</b> | Sciences Humaines et Sociales  |
| <b>Master</b>  | <b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année<br><b>Mention :</b> Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) - 2nd degré<br><b>Parcours-type :</b> Histoire -géographie |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Aurélie KNAPIK

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Sylvain DESTEPHEN

- Madame Audrey BOCHATON

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 janvier 2020

Pour le Président, et par délégation  
Madame la Vice Présidente de Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire  
Béatrice THULLIER



**ARRETE N° 2020- 10- 125 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA  
FORMATION Master 2 MEEF 2nd degré**

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 ; L. 613-1 et s. ; D.613-1 et s. ; D.611-1 et s. ; D.612-1 et s. ; D.612-33 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 26 novembre 2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2020-2021, conduisant à la délivrance du diplôme ci-après :

|                |  |
|----------------|--|
| <b>Domaine</b> | Sciences Humaines et Sociales  |
| <b>Master</b>  | <b>Année : 2ème année</b><br><b>Mention : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) - 2nd degré Coursus canonique</b><br><b>Parcours-type : Histoire -géographie</b> |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Aurélie KNAPIK

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Sylvain DESTEPHEN

- Madame Audrey BOCHATON

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 janvier 2020

Pour le Président, et par déléguation, -  
Madame la Vice-Présidente de  
Commission de la Formation et de la  
Vie Universitaire  
Béatrice THULLIER



**ARRETE N° 2020- 10-126 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA  
FORMATION Master 2 MEEF 2nd degré**

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 ; L. 613-1 et s. ; D.613-1 et s. ; D.611-1 et s. ; D.612-1 et s. ; D.612-33 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 26 novembre 2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2020-2021, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

|                |   |
|----------------|---|
| <b>Domaine</b> | Sciences Humaines et Sociales   |
| <b>Master</b>  | <b>Année : 2ème année</b><br><b>Mention : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) - 2nd degré Coursus adapté</b><br><b>Parcours-type : Histoire -géographie</b> |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Aurélie KNAPIK

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Sylvain DESTEPHEN

- Madame Audrey BOCHATON

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SSA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 janvier 2020

Pour le Président, et par délégation,  
Madame la Vice Présidente de  
Commission de la Formation et de la  
Vie Universitaire,  
Béatrice THULLIER

